

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 4 février 2019 à 20 h, au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Jean-Sébastien Roy et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00hrs.

Absents : Mesdames Isabelle Deland et Valérie Lafond et Monsieur Léo Choquette.

6763-02-2019
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance ordinaire du 4 février 2019.

6764-02-2019
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets.

6765-02-2019
Adoption du
procès-verbal du
14 janvier 2019

Il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019.

6766-02-2019
Adoption des
comptes à payer
du mois de janvier
et ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité des membres présents:

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de janvier 2019 totalisant la somme de : 23,487.10\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de janvier 2019 au montant de : 106,709.29\$.

Pour un total de comptes à payer de: 130,196.39\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Période de questions Quelques questions ont été posées.

6767-02-2019
Mandat Denicourt
arpenteur Rang
St-Louis

Attendu que la municipalité d'Henryville a entrepris des démarches afin de faire construire, si possible, un prolongement d'aqueduc dans le Rang St-Louis;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité d'Henryville requiert les services de Denicourt arpenteur pour un relevé d'arpentage dans le Rang St-Louis.

6768-02-2019
Labo SM
évaluation
environnementale

Attendu que la municipalité d'Henryville a entrepris des démarches afin de faire construire, si possible, un prolongement d'aqueduc dans le Rang St-Louis;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité d'Henryville requiert les services du Labo SM pour faire exécuter une étude environnementale de site phase 1.

6769-02-2019
Mandat FNX
travaux civils
Rang St-Louis

Attendu que la municipalité d'Henryville a entrepris des démarches afin de faire construire, si possible, un prolongement d'aqueduc dans le Rang St-Louis;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité d'Henryville requiert les services de FNX pour les travaux civils sur le Rang St-Louis tel que mentionné dans la soumission du 10 janvier 2019 comprenant les plans et devis pour un montant de 15,500.\$ la demande de CA pour un montant de 2500.\$, le suivi au MELCC pour un montant de 1500.\$ ainsi que les réunions au montant de 750.\$ chacune.

6770-02-2019
Contrat
d'entretien
éclairage de rues

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions par invitation à quatre fournisseurs pour le renouvellement du contrat d'entretien d'éclairage de rues ;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission;

Claude et François Phénix et Fils inc. : 1850.\$ par année plus taxes/taux horaire 85.\$ pour les cas exceptionnels ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le contrat d'entretien des lumières de rues soit attribué à *Claude & Francois Phenix et Fils Inc.* ; seul soumissionnaire conforme, pour une durée de 24 mois soit du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2021 au montant de 1,850.\$ par année taxes non incluses.

6771-02-2019
Contrat Parc des
Copains-éclairage
et panneau
électrique

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions par invitation à quatre fournisseurs pour de l'éclairage et pose de panneaux au Parc des Copains ;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission ;

Claude et François Phénix et Fils inc. : 3950.\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le contrat soit octroyé à Claude et François Phénix et Fils afin de fournir et installer 2 nouveaux panneaux W.P., installer 12 nouvelles prises GFI 20A 120V et changer 8 prises GFI défectueuses et ce avant le 24 juin 2019.

6772-02-2019
Contrat
ventilation et
chauffage CLSC

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions par invitation à quatre fournisseurs pour la ventilation et le chauffage au CLSC;

Attendu que deux soumissionnaires ont présenté leur soumission ;

Confort Élite : 13,800.\$ plus les taxes applicables
Climatisation Roger Demers : 17,900.\$ plus les taxes applicables.

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord , il est résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le contrat soit octroyé à Confort Élite afin de faire l'installation de deux unités neuves de haute performance avec économiseur d'énergie d'une capacité de 5 tonnes chacune pour un total de 10 tonnes plus 15kw de chauffage comprenant fourniture, installation, main d'œuvre et électricien et ce avant le 1^{er} avril 2019.

6773-02-2019
Demande de
remboursement
politique familiale

Attendu que 2 familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités des aînés;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité des membres présents de rembourser deux familles pour les activités pour un montant de 100.\$ chacune totalisant la somme de: 200.\$ à rembourser.

6774-02-2019 Embauche animateurs semaine de relâche et camp de jour	<p>Attendu que la municipalité d'Henryville offre des activités pour les semaines de relâche et le camp de jour;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise l'embauche d'animateurs et de sauveteur pour les semaines de relâche et le camp de jour 2019.</p>
6775-02-2019 Autorisation de dépenses activités cabane à sucre semaine de relâche	<p>Attendu que Mme Lavoie est à organiser les activités pour la semaine de relâche du 4 au 8 mars et qu'une des activités est la sortie à la cabane à sucre Entre l'Érable et l'Écorce;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité autorise une dépense au montant de 574.87\$ représentant des dîners pour 45 enfants et 4 moniteurs.</p>
6776-02-2019 Autorisation de déboursés Parcours Actif	<p>Attendu que le conseil municipal a demandé à ce que Mme Nathalie Deslauriers fasse la confection et le montage pour un panneau recto d'exercices pour le Parcours Actif au coût de 350.\$;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité autorise le déboursé à Mme Nathalie Deslauriers suite à la réception de la facture.</p>
6777-02-2019 Location d'équipement LAPS son et musique 15février	<p>Attendu que dans le cadre du souper de la St-Valentin, la municipalité doit louer des équipements pour l'évènement du 15 février ;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité requiert les services de LAPS son et musique pour un total des coûts de 459.90\$ tel que décrit dans la soumission 15982.</p>
6778-02-2019 Remboursement de dépenses loisirs	<p>Attendu que Mme Danielle Charbonneau a présenté une réclamation au montant de 130.92\$ pour l'acquisition de glace, décorations de Noël, souper aux bénévoles et articles de cuisine pour le centre récréatif;</p> <p>Attendu que les dépenses avaient été autorisées par résolution du conseil;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité des membres présents de rembourser la somme de 130.92\$ à Mme Danielle Charbonneau pour lesdits achats.</p>
Rapport du directeur des services incendie	Aucun rapport n'a été effectué.
Rapport de l'inspecteur municipal et procès-verbal du CCU	Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.
6779-02-2019 Bris d'une fenêtre déneigement de trottoirs	<p>Attendu que lors du déneigement des trottoirs du 19 et 20 janvier, les employés municipaux sur la rue St-Thomas ont malencontreusement soufflé des roches sur les vitres du logement de la Résidence Le Jardin de Missy fissurant une de celles-ci;</p> <p>Attendu que la locataire des lieux est venue aviser M. Jean-Pierre Héon inspecteur municipal ainsi que M. Marc-Olivier Desbiens, employé de voirie du bris que ce dernier avait occasionné avec photo à l'appui;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité défraiera le coût de réparation de ladite fenêtre sur présentation de facture par le propriétaire.</p>

**6780-02-2019
PG solutions
contrat d'entretien
des logiciels 2019**

Attendu que la municipalité a reçu les factures concernant les contrats d'entretien de logiciel pour un montant total de : 13,015.18\$ réparti comme suit : administration : 8151.73\$, urbanisme : 4035.63\$ et service incendie : 827.82\$;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité acquitte le montant de 13,015.18\$ pour les contrats d'entretien de logiciels de PG Solutions pour l'année 2019.

**6781-02-2019
Demande de
dérogation
mineure**

Attendu qu'une demande fut présentée avec les documents de soutien;

Attendu les arguments soulevés par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

Attendu que les travaux ont été exécutés sans permis;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la dérogation mineure de l'implantation de la véranda qui est construite à 1.67m de la ligne latérale droite.

**6782-02-2019
Autorisation de
passage Club de
VTT**

Attendu que deux représentants du Club quad Les Patriotes ont présenté un nouveau parcours pour les VTT afin d'obtenir un droit de passage sur certaines parties de routes de la municipalité pour la saison hivernale;

Attendu que le Club quad Les Patriotes devra obtenir toutes les autorisations nécessaires des propriétaires concernés, du Ministère des Transports ainsi que de la MRC du Haut-Richelieu;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise le droit de passage pour les VTT sur le nouveau trajet dans la municipalité d'Henryville tel que présenté au plan faisant partie de la résolution.

**Période de
questions**

Quelques questions ont été posées.

**6783-02-2019
Levée de la séance**

Sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20 :52hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

